

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

Tondeuse à gazon électrique robot

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	2021-04-21
Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	Husqvarna
Adresse du producteur ou de l'importateur	Husqvarna France, Parc Les Barbanniers 9-11 allée des Pierres Mayettes 92 635 Gennevilliers Cedex www.husqvarnagroup.com
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	AM315

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	8,5	2	16,9	84,7
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	7,8	1	16,4	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	8,3	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,0	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	10,0	1	20,0	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	10,0	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	10,0	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	10,0	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,0	2	20,0	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Assistance à distance sans frais	10,0	0,6	11,3	
	5.2 Utilisation d'une batterie multi-produits	0	0,6		
	5.2 Possibilité de réinitialisation logicielle	6,7	0,8		
Note de l'indice sur 10					8,5

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.